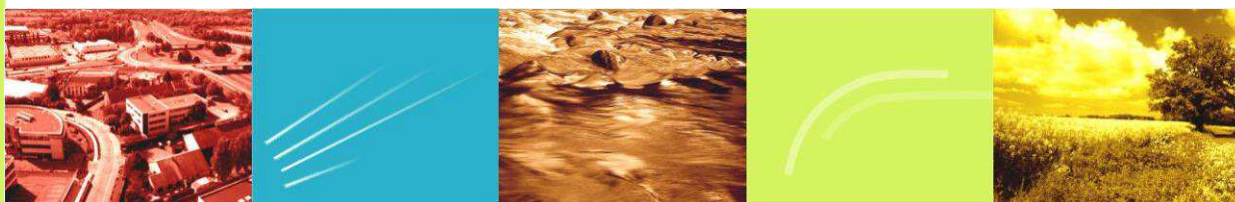


Syndicat Ouvèze Vive

Commune de Creysseilles



DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

État des lieux

MAÎTRE D'OUVRAGE**Syndicat Ouvèze Vive****OBJET DE L'ÉTUDE****Diagnostic des réseaux d'assainissement des
eaux usées****N° AFFAIRE****M 12 069****INTITULE DU RAPPORT*****État des lieux***

V1	Octobre 2012	Vincent MANDON	Maxime ROCHE	
N° de Version	Date	Établi par	Vérifié par	Description des Modifications / Évolutions



Octobre 2012

Établi par CEREG Ingénierie / VMAN - MRO

ORGANISATION DES RAPPORTS

PIECES PRINCIPALES

ETAT DES LIEUX :**Rapport : Etat des Lieux**

Plan : Réseaux Eaux Usées

Plan : Implantation des Points de mesures et
BV associés

Plan : Sectorisations nocturnes des ECP

Plan : Tests au fumigène

PIECES COMPLEMENTAIRES

ETAT DES LIEUX :

Rapport : Annexes de l'Etat des Lieux

ETAT DES LIEUX :

Rapport : Fiches Regards EU

ACTIVITES INDUSTRIELLES :Rapport : Synthèse des visites des
Industriels

Plan de localisation des industriels

ACTIVITES INDUSTRIELLES :Rapport Annexes : Fiche visite détaillée
des Industriels**PROGRAMME DES TRAVAUX :**

Rapport : Programme des Travaux

TABLE DES MATIÈRES

A.	ÉTAT DES LIEUX DES DONNEES GEOGRAPHIQUES	1
A.I	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	2
A.II	TOPOGRAPHIE	2
A.III	GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE	4
A.III.1	Géologie	4
A.III.2	Hydrogéologie.....	4
A.III.3	Etat des masses d'eau souterraines	4
A.IV	HYDROGRAPHIE.....	6
A.IV.1	Contexte hydrographique.....	6
A.IV.2	Etat des masses d'eau superficielles.....	6
A.IV.3	Qualité des eaux.....	9
A.IV.4	Usages de l'eau.....	13
A.IV.4.1	Alimentation en eau potable	13
A.IV.4.2	Baignade.....	14
A.IV.5	Inondabilité.....	15
A.V	ZONES CLASSEES.....	16
A.V.1	Inventaires scientifiques.....	16
A.V.1.1	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF	16
A.V.2	Protections réglementaires (au titre de la nature).....	16
A.V.3	Protections réglementaires (au titre du paysage).....	16
A.V.4	Engagements européens et internationaux	16
A.V.5	Gestion concertée de la ressource « eau »	18
A.VI	CLIMATOLOGIE	20
B.	ÉTAT DES LIEUX DES DONNEES HUMAINES	21
B.I	DEMOGRAPHIE ET URBANISME	22
B.I.1	Evolution de la population depuis 1975	22
B.I.2	Organisation de l'Habitat et Capacité d'accueil touristique.....	23
B.I.3	Typologie de l'habitat.....	24
B.II	URBANISME	25
B.II.1	La carte communale en vigueur.....	25
B.II.2	Possibilités d'extension de l'urbanisation au-delà de la carte communale	25
B.II.3	Evaluation de la population future à moyen et long terme	25
B.III	ACTIVITES PROFESSIONNELLES	26
B.III.1	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	26
B.III.2	Suivi RSDE.....	27
B.III.3	Etablissements redevables auprès de l'Agence de l'Eau.....	27
B.III.4	Etablissements conventionnés.....	30
B.III.5	Activités potentiellement polluantes sur le territoire communal	30
B.III.6	Synthèse.....	30
B.IV	CONSOMMATION ET NOMBRE D'ABONNES AEP ET ASSAINISSEMENT	31

C. ÉTAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DONNEES	
QUANTITATIVES	33
C.I CARACTERISTIQUES DES RESEAUX D'EAUX USEES	34
C.I.1 Description générale des réseaux	34
C.I.1.1 Regards de visite	34
C.I.1.2 Réseaux	36
C.I.2 Décomposition des réseaux par nature et diamètre	36
C.II CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES PARTICULIERS	37
C.II.1 Les postes de refoulement	37
C.II.2 Les ouvrages de délestage	37
C.II.3 La station d'épuration	39
D. ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DONNEES	
QUALITATIVES	41
D.I DYSFONCTIONNEMENT LOCALISES AU NIVEAU DES REGARDS	42
D.I.1 Défauts observés au niveau des regards	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Etude du risque de non atteinte du bon état des eaux souterraines	5
Tableau n°2 : Objectif d'échéance de l'atteinte du bon état des eaux souterraines	5
Tableaux n°3 : Statistique du risque de non atteinte du bon état (RNABE) de la masse d'eau.....	6
Tableaux n°4 : Echéance de l'obtention du bon état.....	8
Tableau n°5 : Résultats du suivi de la qualité des eaux du Mezayon (source : Agence de l'Eau RMC)	9
Tableau n°6 : Résultats du suivi de la qualité des eaux de l'Auzène (source : Agence de l'Eau RMC)	9
Tableau n°7 : Recensement des ZNIEFF (source DREAL)	16
Tableau n°8 : Evolution de la pluviométrie à la station de Chomerac de 1990 à 2011 (source : Météo France)	20
Tableau n°9 : Evolution de la population permanente depuis 1975 (source : INSEE) et prospective	22
Tableau n°10 : Typologie du logement permanent et saisonnier (source : INSEE, Office du tourisme)	23
Tableau n°11 : Nombre d'abonnés et volume facturé en eau potable et en assainissement en 2011	31
Tableau n°12 : Evolution du nombre d'abonnés et du volume facturé sur 2010-2011	31
Tableau n°13 : Répartition du linéaire des réseaux EU par diamètre et matériau	36
Tableau n°14 : Description de l'ouvrage de délestage.....	38
Tableau n°15 : Description générale de la station d'épuration	39
Tableau n°16 : Niveau de rejet à respecter par la station d'épuration de Creysseilles	39

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration n°1: Localisation des captages AEP recensés par l'ARS	13
Illustration n° 2 : Qualité des eaux de la baignade « La Neuve » de 2008 à 2011	14
Illustration n° 3 : Vues aériennes de la station d'épuration de Creysseilles	40

PREAMBULE

L'étude concerne le **diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées** de différentes collectivités de la vallée de l'Ouvèze en Ardèche.

Le périmètre d'intervention de cette étude diagnostique des réseaux d'assainissement porte sur **9 communes : Creysseilles, Saint Priest, Veyras, Lyas, Coux, Flaviac, Saint Julien en Saint Alban, Rompon et Le Pouzin.**

Sur l'ensemble de ces communes, plusieurs unités de traitement des eaux usées sont recensées :

- Station d'épuration de Gratenas, à Privas : collecte Saint Priest, Veyras, Lyas – Petit Tournon, une partie de Coux et Privas.
- Station d'épuration de Coux : collecte Coux.
- Station d'épuration de Rompon : collecte Flaviac, Saint Julien en Saint Alban et une partie de la commune de Rompon
- Station d'épuration du Chambenier au Pouzin : collecte le Pouzin et Celles les bains (commune de Rompon)
- Plusieurs unités de traitement de petites tailles localisées sur des hameaux. Les plus importantes sont celles de Magerouan (commune de Creysseilles) et du village de Lyas.

Ces 9 communes sont membres du **Syndicat Ouvèze Vive, maître d'ouvrage** de la présente étude.

Ce syndicat regroupe actuellement 11 communes. Le Syndicat porte actuellement la compétence du Contrat de Rivière Ouvèze et ses affluents.

A ce jour, la compétence de gestion des réseaux d'eaux usées est portée individuellement par les communes. La plupart des services d'assainissement sont ainsi gérés en régie publique.

Néanmoins, le Syndicat Ouvèze Vive assure dans certains cas la compétence épuration des eaux usées, et parfois transfert des effluents.

Par ailleurs, la commune du Pouzin et une partie de la commune de Rompon ont transférées la compétence épuration des eaux usées au Syndicat Mixte de Chambenier.

La présente étude entre cependant dans le cadre du transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de Communes Privas-Rhône et Vallées. Le transfert de compétence sera effectif à compter du 1 ^{er} janvier 2013.
--

La compétence assainissement non collectif (SPANC) est d'ores et déjà portée par la Communauté de Communes Privas-Rhône et Vallées.

L'objectif de cette étude diagnostique est d'établir un état des lieux exhaustif des systèmes d'assainissement du territoire, de manière à permettre un meilleur transfert de compétence vers la communauté de commune.

Ces investigations ont pour finalité la mise au point d'un programme de travaux hiérarchisé et planifié.

A. ÉTAT DES LIEUX DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

A.I SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

➤ Planche n°1 : Localisation géographique

La commune de Creysseilles se situe dans le département de l'Ardèche (07) à 20 kilomètres au Nord-Ouest de Privas.

La commune se situe dans le Parc régional des Monts d'Ardèche, à 25 km à l'Ouest de la vallée du Rhône entre Valence et Montélimar.

Le territoire est bordé de 5 communes :

- Ajoux, au nord-ouest ;
- Saint Etienne de Serre, au nord ;
- Pranles, à l'est;
- Veyras, au sud-est;
- Pourchères, au sud-ouest.

A.II TOPOGRAPHIE

Creysseilles présente une superficie de 10,25 km². Le territoire communal est compris entre les vallées du Mezayon au sud et de L'Auzène au nord. Le relief est très marqué, notamment dans les vallées du Mezayon et de l'Auzène. Les altitudes s'échelonnent de 337 m avec la vallée de l'Auzène au Nord-Ouest à plus de 924 m au centre-ouest dans le Serre de Pied-de-Boeuf dans les monts d'Ardèche.

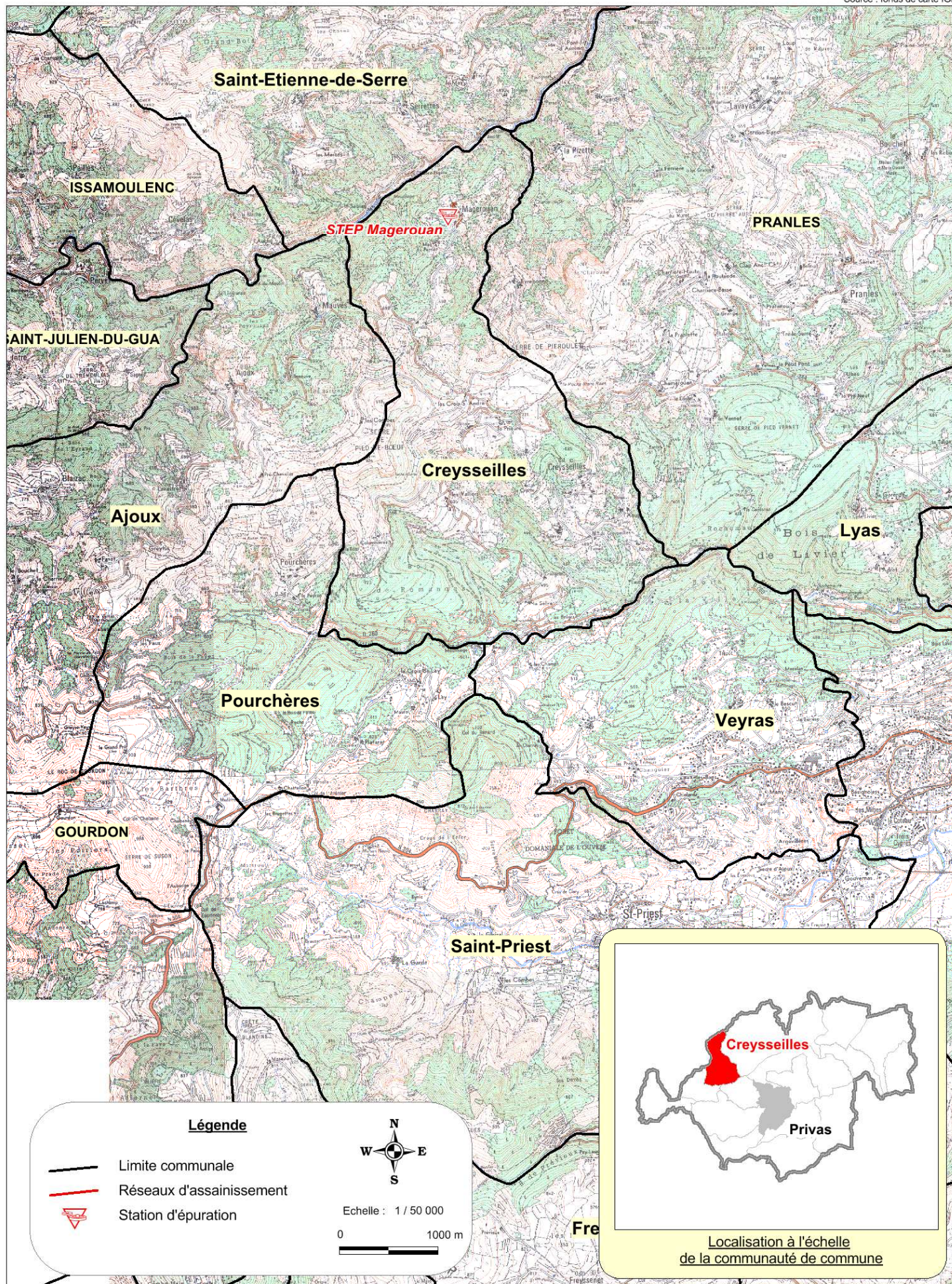
Le territoire communal compte de nombreux hameaux, dont Creysseilles et Magerouan pour les plus importants. De nombreuses habitations isolées sont également recensées.

Seul le hameau de Magerouan est équipé d'un système d'assainissement collectif. La totalité des habitations sont raccordées aux réseaux d'assainissement de manière gravitaire.

La commune de Creysseilles est un territoire **rural** avec une large majorité des surfaces occupées par des surfaces boisées ou des prairies.

Localisation géographique

Source : fonds de carte IGN



A.III GÉOLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

A.III.1 Géologie

Le sous-sol du territoire communal est composé de granites d'anatexie et de roches sédimentaires du Trias (grès). Par ailleurs au niveau du col des Croix de Creysseilles, des basaltes du miocènes dominent ces formations par la forme d'une ancienne coulée de lave.

La vallée du Mezayon est quant à elle formée de schistes métamorphiques des Cévennes.

A.III.2 Hydrogéologie

La nature calcaro-marneuse du socle géologique du versant sud de la commune est favorable à la présence de nappes d'eau superficielle. De nombreux ruisseaux sont ainsi formés par l'affleurement de ces nappes. Sur le versant nord, la nature granitique des roches laisse plutôt présagée à la présence de nappes d'eau souterraines.

La commune de Creysseilles compte deux masses d'eau souterraine répertoriées au titre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) :

- Les formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (FRDG507)
- Le Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc (FRDG612)

Les eaux souterraines présentent **une vulnérabilité relativement faible à la pollution accidentelle, les vitesses d'infiltrations étant modérées.**

A.III.3 Etat des masses d'eau souterraines

L'état des masses d'eau souterraine est défini par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Rhône Méditerranée. Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

Il fixe des objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour tous les milieux aquatiques (cours d'eau, eaux souterraines, plans d'eau et lacs alpins, eaux côtières et lagunes méditerranéennes), des orientations et des règles de travail qui vont s'imposer à toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, y compris aux documents d'urbanisme.

Le programme de mesures recense actions réglementaires, techniques ou financières à engager à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SDAGE. Aujourd'hui, la moitié des eaux du bassin est en bon état écologique. Avec le SDAGE, les deux tiers des eaux devront atteindre cet objectif en 2015.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'état des masses d'eau souterraine présentes sur le territoire de Creysseilles ainsi que l'échéance de l'objectif d'obtention de bon état chimique et biologique.

Code de la masse d'eau			FRDO 507						
Libellé de la masse d'eau			Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole						
Risque de non atteinte du bon état qualitatif	Risque de non atteinte du bon état quantitatif	Risque de non atteinte du bon état	Aspects quantitatifs	Aspects qualitatifs					
			Equilibre de la ressource	Etat Nitrates	Etat Pesticides	Etats solvants chlorés	Etat chlorures	Etat amonium	Etat autres polluants
Faible	Faible	Faible	Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon

Code de la masse d'eau			FRDO 612						
Libellé de la masse d'eau			Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc						
Risque de non atteinte du bon état qualitatif	Risque de non atteinte du bon état quantitatif	Risque de non atteinte du bon état	Aspects quantitatifs	Aspects qualitatifs					
			Equilibre de la ressource	Etat Nitrates	Etat Pesticides	Etats solvants chlorés	Etat chlorures	Etat amonium	Etat autres polluants
Faible	Faible	Faible	Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon	Très Bon

Tableau n°1 : Etude du risque de non atteinte du bon état des eaux souterraines

Code de la masse d'eau		FRDO 507		
Libellé de la masse d'eau		Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole		
Objectif Etat Quantitatif		Objectif Etat Chimique		Objectif Global de Bon Etat
Etat	Échéance	Etat	Échéance	Échéance
Bon état	2015	Bon état	2015	2015

Code de la masse d'eau		FRDO 612		
Libellé de la masse d'eau		Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc		
Objectif Etat Quantitatif		Objectif Etat Chimique		Objectif Global de Bon Etat
Etat	Échéance	Etat	Échéance	Échéance
Bon état	2015	Bon état	2015	2015

Tableau n°2 : Objectif d'échéance de l'atteinte du bon état des eaux souterraines

L'état des masses d'eau des formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et du Socle Monts du Vivarais, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc est très satisfaisant à l'heure actuelle et à l'avenir (2015).

L'échéance de l'obtention du bon état général des eaux est fixée à 2015.

A.IV HYDROGRAPHIE

➤ Planche n°2 : Réseau hydrographique

A.IV.1 Contexte hydrographique

Le réseau hydrographique sur le territoire communal est relativement dense, principalement sur le versant sud du territoire qui compte de nombreux ruisseaux, affluents du Mezayon.

Le territoire communal de Creysseilles est bordé au nord et au sud par deux cours d'eau principaux, respectivement :

- L'Auzène, affluent de l'Eyrieux,
- Le Mezayon, affluent de l'Ouvèze.

A.IV.2 Etat des masses d'eau superficielles

Au même titre que les masses d'eaux souterraines, l'état des masses d'eau superficielles est défini par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Rhône Méditerranée.

Les tableaux indiquent l'état des masses d'eau souterraines présentes sur le territoire de Creysseilles ainsi que l'échéance de l'objectif d'obtention de bon état chimique et biologique.

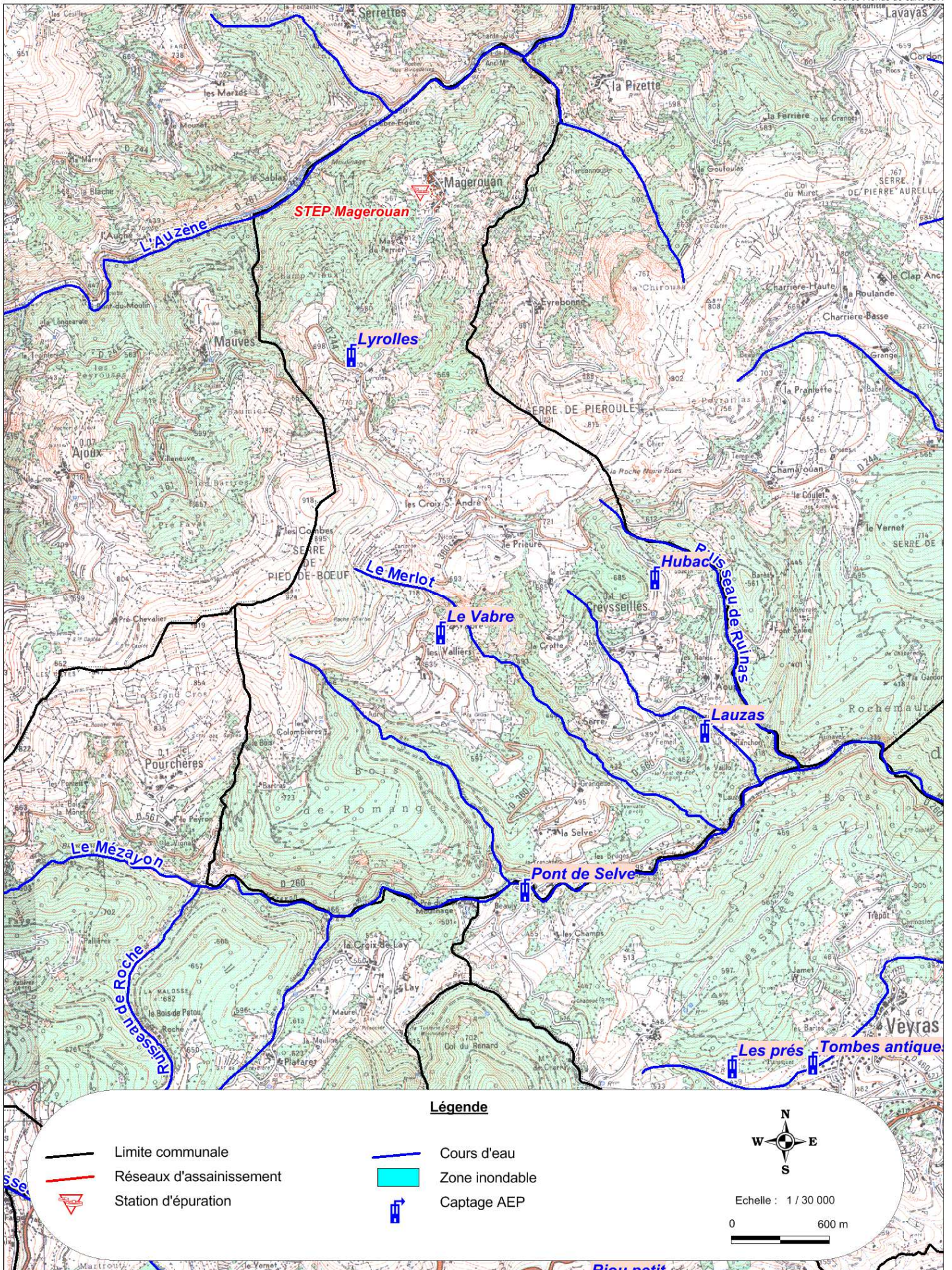
Code de la masse d'eau			FRDR 1320a												
Libellé de la masse d'eau			Le Mezayon												
Risque de non atteinte du bon état	Masse d'eau fortement modifiée	Aspect quantitatif. Equilibre de la ressource	Qualité physico-chimique estimée en 2015							Impacts hydro-morphologiques estimés en 2015			Qualité biologique estimée en 2015		
			Matières organiques oxydables	Matières azotées	Nitrates	Matières phosphorées	Métaux	Pesticides	micropolluants organiques	Modifications du régime hydraulique	ouvrages transversaux (continuité amont aval)	aménagements (fonctionnement des milieux connexes)	Invertébrés	Poissons	Eutrophisation
Faible	Non	Déséquilibre quantitatif	Bonne	Bonne	Bonne	Très bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Faible	Nul	Nul	?	?	Bonne

Code de la masse d'eau			FRDR 10721												
Libellé de la masse d'eau			Rivière l'Auzène												
Risque de non atteinte du bon état	Masse d'eau fortement modifiée	Aspect quantitatif. Equilibre de la ressource	Qualité physico-chimique estimée en 2015							Impacts hydro-morphologiques estimés en 2015			Qualité biologique estimée en 2015		
			Matières organiques oxydables	Matières azotées	Nitrates	Matières phosphorées	Métaux	Pesticides	micropolluants organiques	Modifications du régime hydraulique	ouvrages transversaux (continuité amont aval)	aménagements (fonctionnement des milieux connexes)	Invertébrés	Poissons	Eutrophisation
Aucun	Non	Léger déséquilibre	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Mauvais	Bonne	Bonne	Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne

Tableaux n°3 : Statistique du risque de non atteinte du bon état (RNABE) de la masse d'eau.

Contexte hydrographique

Source : fonds de carte IGN



Code de la masse d'eau	FRDR 1320a
Libellé de la masse d'eau	Le Mezayon
Objectif Ecologique	2015
Objectif Etat Chimique	2015
Objectif Global de Bon Etat	2015

Code de la masse d'eau	FRDR 10721
Libellé de la masse d'eau	Rivière Auzène
Objectif Ecologique	2015
Objectif Etat Chimique	2015
Objectif Global de Bon Etat	2015

Tableaux n°4 : Echéance de l'obtention du bon état.

Les cours d'eau du territoire Creysseillois présentent globalement une bonne qualité physico-chimiques et des conditions hydrologiques et morphologiques propice à un bon état écologique.

Le risque de non atteinte du bon état de la masse d'eau d'ici l'échéance de 2015 est faible.

Néanmoins, dans la continuité du Contrat de Rivière, les efforts précédemment engagés doivent être soutenus : Le programme des travaux ultérieurement proposé dans le cadre de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif constituera des priorités d'actions pour le Contrat de Rivière de l'Ouvèze.

A.IV.3 Qualité des eaux

❑ Suivi de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau réalise un suivi renforcé de la qualité des eaux du bassin de l'Ouvèze depuis 2006. Un total de 30 points de mesure est ainsi dénombré sur le bassin versant en question, pour un linéaire de BV d'environ 28 km.

Dans le cadre de l'étude diagnostique, 1 point de mesure est à prendre en compte sur le cours d'eau Mezayon.

Les résultats du suivi de ce point sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Station	Localisation	Bilan Oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydromorphologie	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
Mezayon à Creysseilles 6200620 Année : 2010	Pont de Beaulieu (Amont rejet Creysseilles)											

Légende de l'état écologique :  : Très bon  : Bon  : Moyen  : Médiocre  : Mauvais

Tableau n°5 : Résultats du suivi de la qualité des eaux du Mezayon (source : Agence de l'Eau RMC)

La qualité des eaux du Mezayon est moyenne à Creysseilles. Le bilan oxygène et la température de l'eau sont les paramètres déclassants, qui sont en lien direct avec l'étiage sévère observé sur ce cours d'eau en période estivale.

Concernant la rivière l'Auzène, 2 points de mesures sont à prendre en compte en amont et en aval du rejet du hameau de Magerouan.

Station	Localisation	Bilan Oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydromorphologie	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
Auzène à St Julien du Gua 6107670 Année : 2006	Les Terrasses											
Auzène à St Sauveur de Montagut 6107680 Année : 2006	Pont du hameau de Buis											

Tableau n°6 : Résultats du suivi de la qualité des eaux de l'Auzène (source : Agence de l'Eau RMC)

La qualité de l'eau de l'Auzène est globalement très bonne, sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau.

Ces mesures datant de 2006, soit 5 ans avant la réalisation de la STEP de Magerouan, l'impact des ouvrages de traitement du hameau n'est pas estimable à partir de ces données. Cet impact peut toutefois être jugé quasi-nul, en raison de la petite taille du hameau, de la modernité des équipements et du linéaire conséquent de transit des effluents traités au sein d'un ruisseau (plusieurs centaines de mètres).

Le système d'assainissement du hameau de Magerouan a peu d'impact sur la qualité des eaux de l'Auzène. Il intervient même comme soutien d'étiage en période estivale, période de grosse fréquentation au hameau (nombreuses habitations secondaires).

☐ *Etude du contrat de rivière*

Dans le cadre du Contrat de Rivière, porté par le Syndicat Ouvèze Vive, une démarche de caractérisation fine de la qualité des cours d'eau du bassin de l'Ouvèze a été engagée.

Ainsi, le **cabinet IRIS consultants a été missionné pour réaliser cette étude en 2010**. Un rapport technique a été communiqué au printemps 2011 : « **Caractérisation de la qualité des cours d'eau du bassin de l'Ouvèze** ».

Cette étude qualité d'envergure a ainsi porté sur 38 sites d'évaluation, avec des investigations variables : hydrobiologie (IBGN + IBD), physico-chimie, débit et éventuellement analyses particulières (pesticides, métaux lourds...)

Plus particulièrement en lien avec l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement eaux usées menée par Cereg Ingénierie Réalités Environnement la vallée de l'Ouvèze, les données concernant la qualité des cours d'eaux en interaction avec le système d'assainissement de Creysseilles sont présentées ci-après.

- Extraits choisis du rapport : « Caractérisation de la qualité des cours d'eau du bassin de l'Ouvèze » (IRIS Consultants – Avril 2011)

4.2.2 – Le Mézayon

La qualité des eaux du Mézayon est appréhendée à partir de sept sites successifs. Les deux premiers correspondent aux deux sources principales (RO01 pour le ruisseau de Roche et ME01 pour le Mézayon), les deux suivants encadrent la zone des moulinsages (ME02 et ME03), l'antépénultième est localisé au niveau de la baignade de La Neuve (ME04) et l'avant-dernier rend compte de la qualité des eaux au Pont-de-Bourdely (ME05, état initial avant épuration). Enfin, le site ME06 (le Mézayon au Crouzet) permet d'établir le bilan du bassin, à quelques dizaines de mètres de la confluence avec l'Ouvèze. Ces deux derniers emplacements sont des sites noirs, qui ont fait l'objet de six campagnes de physico-chimie.

Le principal problème du Mézayon semble être la faiblesse du débit d'étiage, qui va jusqu'à l'assèchement dans le secteur du pont de Selve. La baisse du débit s'accompagne d'un ralentissement progressif de l'écoulement, et d'une accumulation de la matière organique puisque celle-ci n'est plus emportée par l'eau. La dégradation de cette matière organique entraîne une consommation d'oxygène, qui se répercute pendant la période estivale sur le bilan de l'oxygène faisant apparaître une qualité seulement moyenne dans la zone où le débit est le plus pénalisant (soit près de la moitié du linéaire).

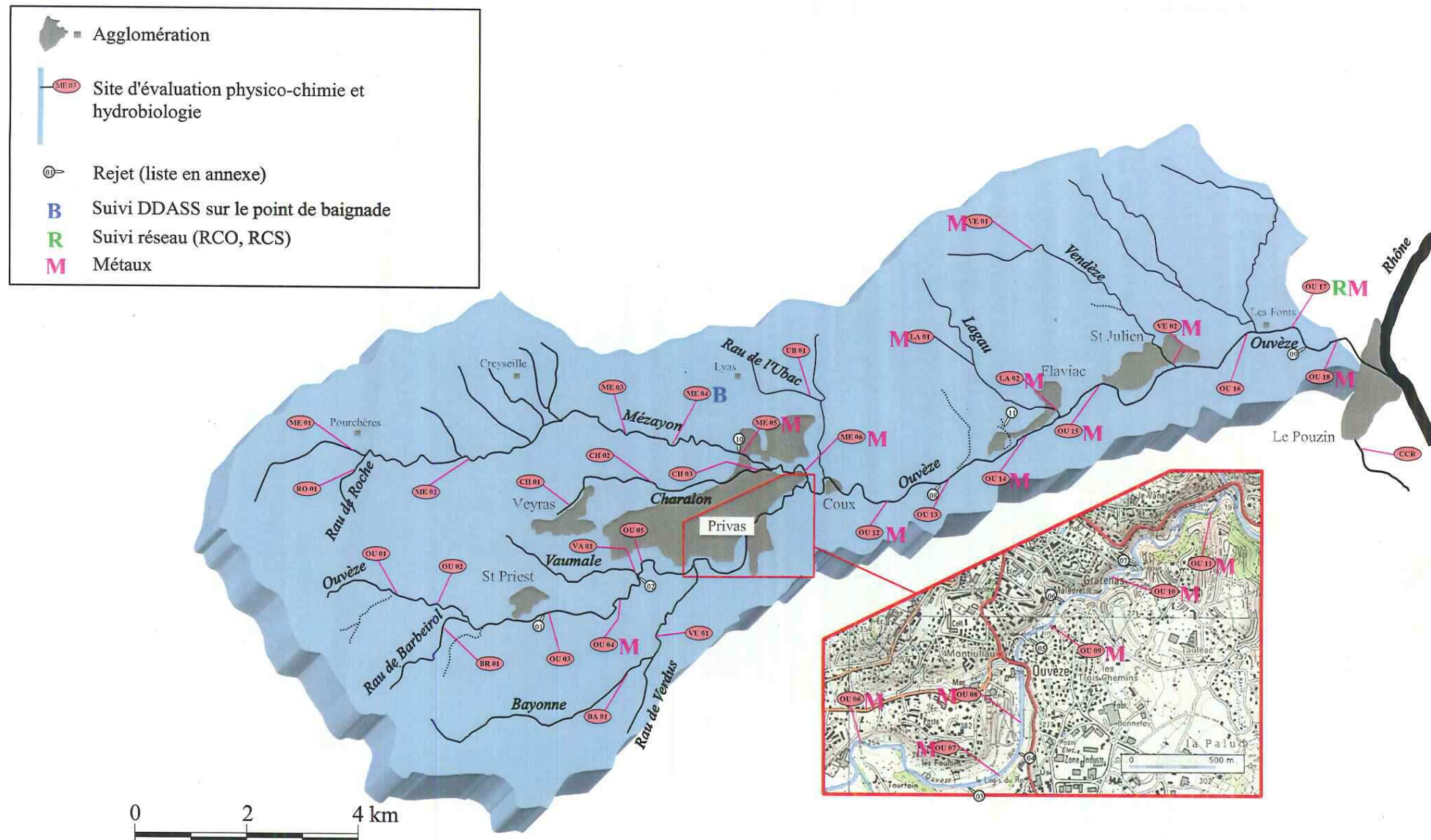
Une perturbation relativement modeste apparaît dans le secteur amont : on constate pour le ruisseau de Roche, un apport phosphaté qui illustre l'impact ponctuel d'un parc à chevaux avec stockage de crottin en bordure de cours d'eau. Cet apport de matière organique même localisé, ne doit pas être pris à la légère, dans la mesure où ce secteur très préservé abrite encore des écrevisses à pattes blanches, espèce en voie de disparition à la fois vulnérable au piétinement des chevaux et très sensible à la qualité organique de l'eau.

La comparaison avec les données antérieures n'est possible que sur trois points mais elle montre :

- *la stabilité depuis 1998 de la très bonne qualité hydrobiologique (pour les macroinvertébrés) à l'amont (ME01),*
- *l'amélioration du débit et du bilan de l'oxygène par rapport à 2000, à Rochemaure (ME03)*

Cette étude qualité met en exergue l'influence du débit d'étiage sur la qualité des cours d'eaux. La meilleure compréhension du fonctionnement global du système d'assainissement des eaux usées apparaît alors comme un outil indispensable de reconquête et d'amélioration de la qualité des eaux superficielles sur le secteur.

Le programme des travaux ultérieurement proposé dans le cadre de l'étude diagnostic constituera des priorités d'actions pour le Contrat de Rivière de l'Ouvèze et de ses affluents.



Carte n°1 - Localisation des sites d'évaluation et des principaux rejets du bassin de l'Ouvéze

A.IV.4 Usages de l'eau

A.IV.4.1 Alimentation en eau potable

La commune de Creysseilles fait partie du Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP).

Sur le territoire communal, 5 captages sont répertoriés :

- Hubac Basse
- Hubac Haute
- Le Vabre
- Lauzas
- Lyrolles

Les périmètres de protection des captages actuellement en fonctionnement n'interceptent pas le système d'assainissement de Saint-Priest.

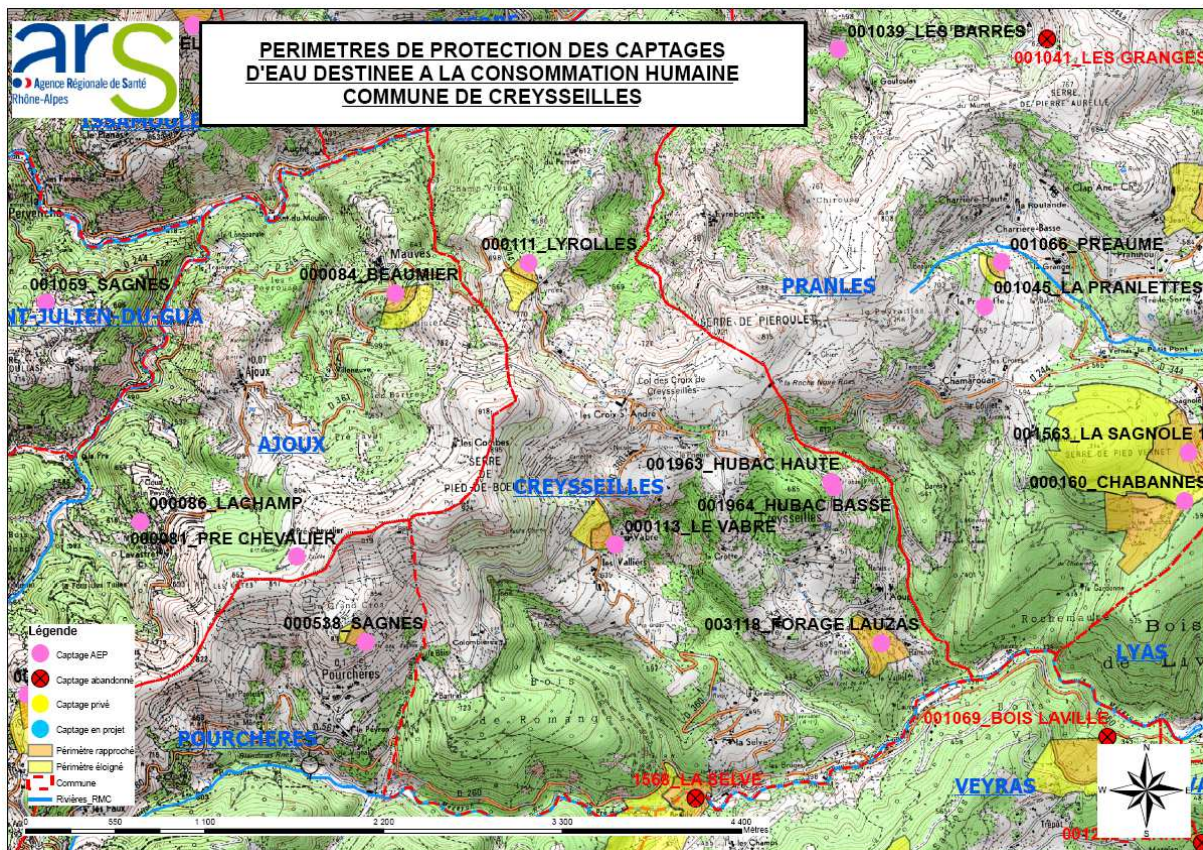


Illustration n°1: Localisation des captages AEP recensés par l'ARS

A.IV.4.2 Baignade

Le Mezayon fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux de baignade au site de « La Neuve », sur la commune de Lyas. Les eaux de cette baignade sont de qualité moyenne depuis 2008 (c.f. illustration ci-dessous).



Illustration n° 2 : Qualité des eaux de la baignade « La Neuve » de 2008 à 2011

La baignade de « La Neuve » est située à l'aval de la commune de Creysseilles. Toutefois, le fort éloignement de la baignade et des hameaux de Creysseilles en amont (supérieur à 6 km) permet une autoépuration suffisante du cours d'eau. L'impact de la commune de Creysseilles sur la qualité des eaux de la baignade « La Neuve » est jugé négligeable.

Le déclassement en qualité moyenne des eaux de baignade est probablement dû à un débit d'étiage faible cumulé à une fréquentation importante en période estivale.

Aucune zone de baignade n'est recensée sur l'Auzène. La première baignade recensée en aval se situe sur l'Eyrieux au niveau du village d'Ollières, à une douzaine de kilomètres en aval. L'éloignement de cette baignade avec le hameau de Magerouan permet une bonne autoépuration naturelle du rejet de la STEP.

Aucune contrainte concernant la baignade et l'alimentation en eau potable n'a été relevée à l'aval du secteur d'étude.

A.IV.5 Inondabilité

La pluviométrie importante sur le bassin versant de l'Ouvèze (>1 500 mm/an) et le caractère diluvien des épisodes pluvieux sur ce secteur induisent des variations des débits pouvant être très importantes sur les cours d'eau. Les crues, favorisées par les apports des différents affluents, sont très fréquentes. L'état de catastrophe naturelle a d'ailleurs été décrété en 1990, 1995 et 2001 pour des inondations accompagnées de coulées de boues.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la Vallée de l'Ouvèze a été approuvé par arrêté préfectoral n°2003-71-9 du 12 mars 2003. Il identifie les zones inondables par crue de l'Ouvèze et détermine les dispositions réglementaires applicables. De manière générale, le risque d'inondation est fort sur l'ensemble du lit de l'Ouvèze. Les zones urbanisées sont pour l'essentiel situées hors de la zone de risque.

La commune de Creysseilles ne fait pas partie du PPRi de l'Ouvèze.

Aucun Plan de Prévention des Risques inondation n'a été prescrit sur la commune à l'heure actuelle

A.V ZONES CLASSÉES

➤ Planche n°3 : Patrimoine naturel

Une grande partie de la superficie communale est constituée de zones naturelles protégées au titre du patrimoine naturel et urbanistique. Sur la zone d'études, la DREAL recense les espaces naturels réglementaires suivants :

A.V.1 Inventaires scientifiques

A.V.1.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF

Nom	Type	Code
Ruisseau du Mezayon	ZNIEFF Type I	07.00.0040
Ruisseau de l'Auzène	ZNIEFF Type I	07.05.0001
Bassin de l'Eyrieux	ZNIEFF Type II	07.05

Tableau n°7 : Recensement des ZNIEFF (source DREAL)

A.V.2 Protections réglementaires (au titre de la nature)

- Parc National ou Régional / Réserve Naturelle Nationale ou Régionale : **Parc naturel régional des Monts d'Ardèche**
- Arrêté préfectoral de protection de biotopes : Néant
- Zones importante pour la conservation des oiseaux : **Col de l'Escrinet**

A.V.3 Protections réglementaires (au titre du paysage)

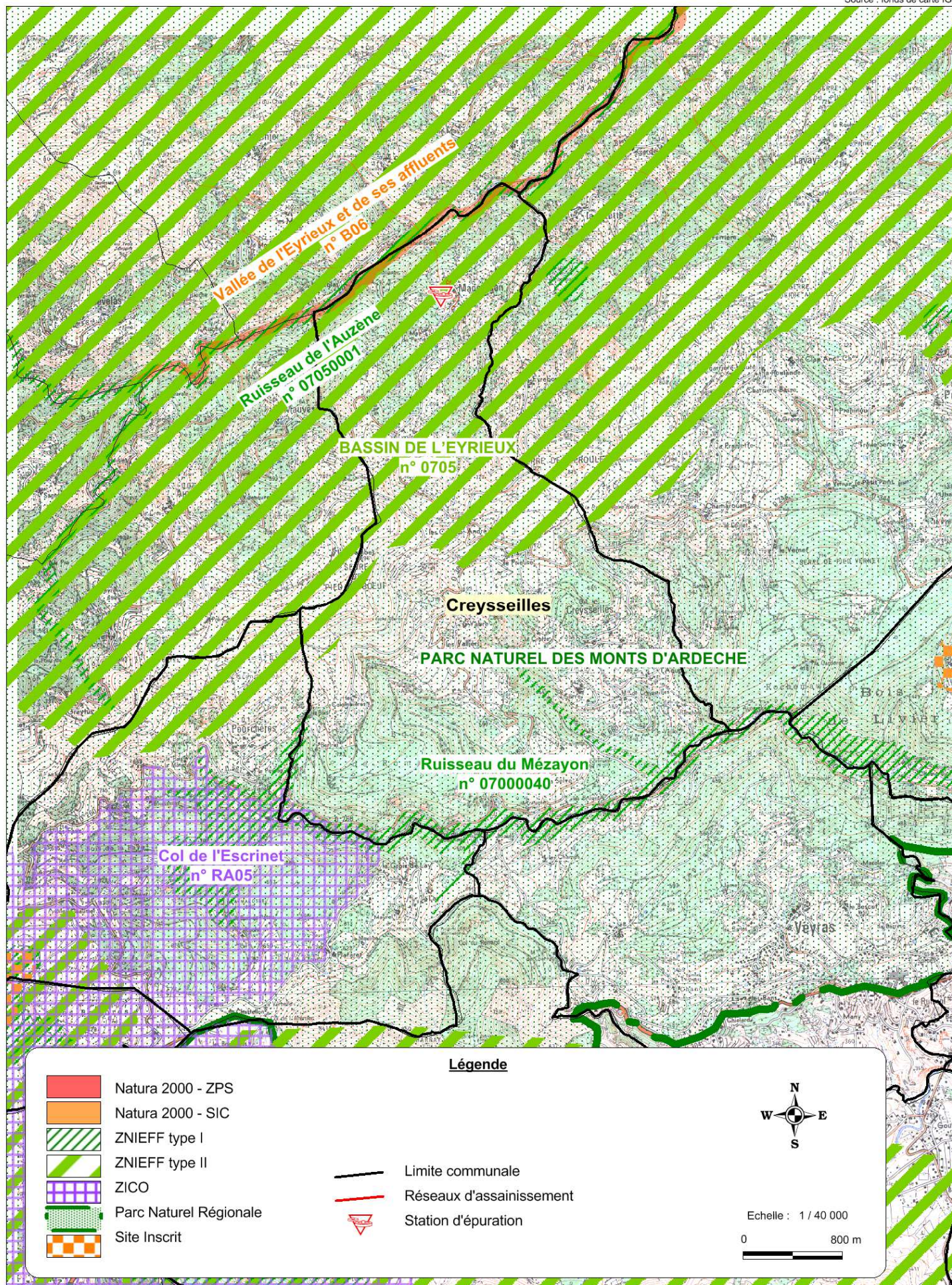
- Zone de protection : Néant
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ZPPAUP : Néant
- Sites classés : Néant
- Sites inscrits : Néant

A.V.4 Engagements européens et internationaux

- Zone vulnérable aux Nitrates (Directive européenne « Nitrates ») : Néant
- Zone sensible à la pollution (Directive européenne « Eaux résiduaires urbaines ») : Néant
- Natura 2000 (Directive européenne « habitat ») : Site d'intérêt communautaire et zone spéciale de conservation : **Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents**
- Natura 2000 (Directive européenne « oiseaux ») : Zone de protection spéciale : Néant

Patrimoine naturel

Source : fonds de carte IGN



A.V.5 Gestion concertée de la ressource « eau »

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, contrat de rivière, de baie, de nappe : Le **SDAGE Rhône Méditerranée Corse** donne les orientations générales en matière de gestion de l'eau.

Le **Syndicat Intercommunal Ouvèze Vive** adopté en 2009 est la structure porteuse du **Contrat de Rivière** avec les enjeux suivants :

- Qualité des eaux
- Etiages sévères et conflits d'usage
- Patrimoine à préserver
- Tourisme vert à développer
- Annonce de crue
- Développement durable

Le Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP) représente 6 communes (Coux, Creysseilles, Lyas, Privas, Veyras et St Priest). Il a la compétence de la production en AEP.

Le Syndicat des Eaux Ouvèze Payre (SIOP) représente 13 communes (Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Rochessaube, Rompon, St Bauzille, St Julien en St Alban, St Lager Bressac, St Symphorien sous Chomérac, St Vincent de Barrès). Il a la compétence AEP, desserte de 17 000 habitants.

En date du 13 octobre 2008, un accord cadre a été signé, notamment entre les 3 structures syndicales pré-citées, en vue de préciser les mesures prévues dans le but de restaurer durablement le bon état écologique de l'Ouvèze (volet quantitatif), dans sa partie amont, la plus dégradée.

Les actions à entreprendre sont les suivantes :

- Poursuivre les progrès en terme de connaissances des ressources, des prélèvements et de l'état écologique de la rivière (étude de détermination des volumes prélevables) ;
- Accentuer les efforts d'économies d'eau dans tous les domaines (eau potable, industrie, agriculture) ;
- Définir et mettre en œuvre les règles de gestion pour le partage de la ressource ;
- Créer une ressource de substitution par transfert à partir de la mobilisation d'une ressource exogène abondante.

Deux ZNIEFF de Type I, une ZNIEFF de Type II, une ZICO et une Natura 2000 site d'importance communautaire (directive Habitats) sont recensés sur le territoire de la commune.

Le territoire est également intégré au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Le contexte réglementaire relatif au Natura 2000 d'importance communautaire (directive Habitats) peut représenter des contraintes vis-à-vis du rejet de la STEP de Magerouan et du système d'assainissement général du hameau.

La création d'un système d'assainissement est projeté qu niveau du hameau de Creysseilles avec la création d'un lotissement locatif. La ZNIEFF de Type I du ruisseau du Mezayon et de ses affluents (située à l'aval) peut ainsi emmètre des prescriptions sur le système d'assainissement futur du hameau.

A.VI CLIMATOLOGIE

Le climat est typiquement Cévenol avec :

- Un été chaud, avec de longues périodes sèches, interrompues par des manifestations orageuses parfois violentes;
- Un automne marqué par des épisodes de pluies abondantes appelés épisodes cévenols, dont le risque principal s'étend de début septembre à mi-décembre avec un maximum en octobre;
- Un hiver en général assez sec et doux avec très peu de neige ;
- Un printemps assez bien arrosé, surtout en avril et mai

Les pluviométries moyennes mensuelles et annuelles sont données pour la période de 1990 à 2011 (station Météofrance de Chomérac). Le maximum des précipitations apparaît au mois d'Octobre, avec en moyenne 177 mm ; le minimum est au mois de Février avec 46 mm. La moyenne annuelle observée sur cette période est de **1 111 mm par an**.

Evolution de la pluviométrie mensuelle depuis 1990													
Pluviométrie (mm)	janv	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Annuelle
Moyenne 1990 à 2010	87	46	49	85	89	69	58	67	150	177	149	86	1 111
2010	47	138	92	73	127	54	24	39	141	233	142	150	1 260
2011	45	41	105	4									196
Excédent / déficit	-42	-5	56	-80									-71

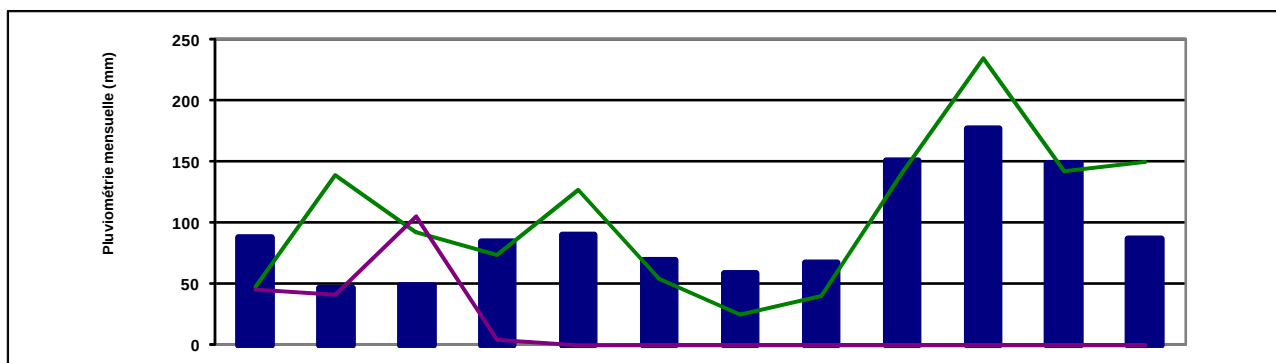


Tableau n°8 : Evolution de la pluviométrie à la station de Chomérac de 1990 à 2011 (source : Météo France)

Le contexte pluviométrique sera étudié avec précision après les différentes campagnes de mesure, de manière à pouvoir situer le contexte hydrologique de mesure.

A savoir qu'un contexte de nappe haute, voire de ressuyage, est favorable à la recherche des eaux claires parasites.

B. ÉTAT DES LIEUX DES DONNEES HUMAINES

B.I DÉMOGRAPHIE ET URBANISME

B.I.1 Evolution de la population depuis 1975

En conséquence de son éloignement avec les axes de communication principaux (autoroutes, voies ferrées et fluviales), l'évolution économique et démographique de la vallée de l'Ouvèze est en déclin depuis la moitié du XX^{ème} siècle.

Avec une croissance démographique proche de 1,3% à la fin des trente glorieuses, l'accroissement de la population communale décroît peu à peu jusqu'à être déficitaire à l'aube du 21^{ème} siècle. Le regain d'intérêt pour les zones rurales proches des agglomérations relance l'accroissement démographique au début des années 2000.

	1975	1982	1990	1999	2 009	2020
Nombre de résidents permanents	98	107	116	110	127	150
Taux de Variation annuelle	1,26%	1,01%	-0,59%	1,45%	1,42%	

* Recensement 2008

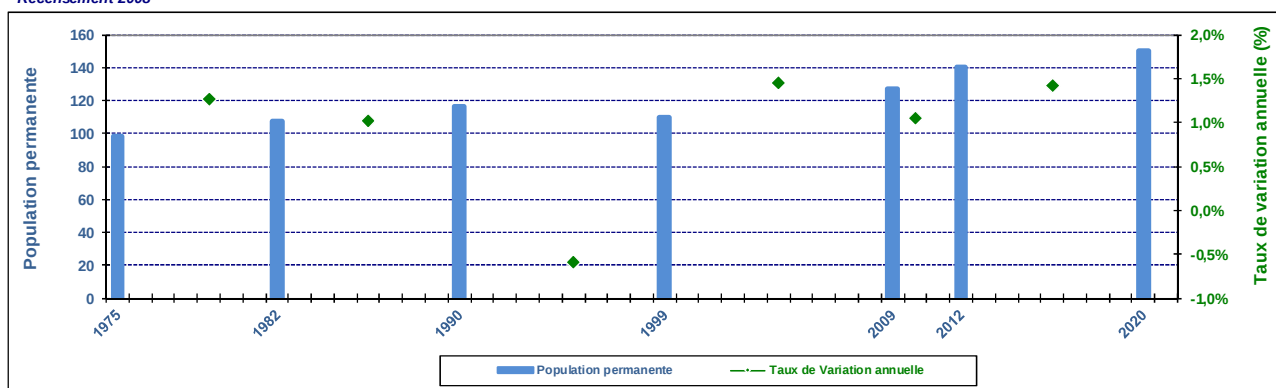


Tableau n°9 : Evolution de la population permanente depuis 1975 (source : INSEE) et prospective

Sur les 40 dernières années, la population est passée de 98 habitants en 1975 à environ 134 en 2012, avec un accroissement démographique en V. La carte communale, datant de 2011, prévoit une poursuite de l'accroissement démographique avec une augmentation annuelle d'environ 1,4 % jusqu'en 2020.

L'objectif des élus, via la carte communale, est d'atteindre une population de l'ordre de 150 habitants à l'horizon 2020. Creysseilles dépasserait alors le taux de croissance départementale (proche de 1%) en attirant de nouveaux habitants désireux de quitter le milieu urbain.

B.I.2 Organisation de l'Habitat et Capacité d'accueil touristique

D'après le dernier recensement de l'INSEE de 2009 et les renseignements des élus, le parc des logements est le suivant :

- Résidences principales : 61 logements - 55,8 % du parc ;
- Résidences secondaires : 38 logements - 34,5 % du parc ;
- Logements vacants : 11 logements – 9,7 % du parc.
- TOTAL : 110 logements.

Le nombre moyen d'occupants des résidences principales est de 2,1 habitants/logements.

	2009		
	Nombre	Ratio (pop / logement)	Population
Résidences principales	61	2,1	127
Résidences secondaires	38	4	152
Logements vacants	11	0	0
Hôtels (chambres)	0	2	0
Campings (emplacements)	0	3	0
Gîtes... (chambre)	5	2	10
Population totale en période de pointe touristique			289

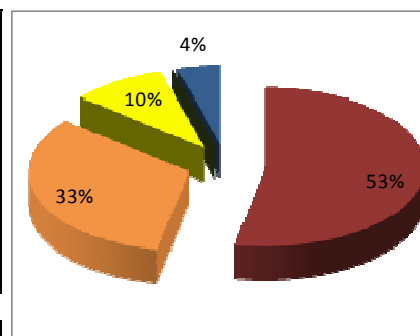


Tableau n°10 : Typologie du logement permanent et saisonnier (source : INSEE, Office du tourisme)

Compte tenu de sa situation géographique éloignée des principales zones touristiques du département ardéchois (en l'occurrence la rivière Ardèche et ses gorges), la commune de Creysseilles dispose d'un attrait pour l'activité touristique limité. **Toutefois, de nombreuses résidences secondaires et 2 gîtes forment une capacité d'accueil non négligeable.**

Aucun hôtel, camping, ou autre structure d'accueil touristique n'est recensée sur le territoire communal.

En considérant une capacité moyenne de quatre personnes par résidence secondaire, le nombre de personnes supplémentaires peut être estimé à 162. Ainsi en 2009, la population actuelle est passée de 127 habitants en période hivernale à environ 289 en période de pointe estivale, soit une augmentation de 52%.

En pointe estivale, la population peut atteindre 289 personnes, soit une augmentation de la population en été de 52%. Bien qu'une partie de l'augmentation estivale soit compensée par le départ en vacances des résidents permanents, la population totale double en été.

L'impact touristique sur Creysseilles est à prendre en compte dans l'étude.

B.I.3 Typologie de l'habitat

Avec 127 habitants permanents et une surface de 10,25 km², **la densité de population de Creysseilles est de 12,4 habitants/km²**. L'habitat est dispersé selon différents hameau et habitations isolées.

A Magerouan et Creysseilles, l'habitat des hameaux est relativement dense, reprenant l'habitat du hameau historique traditionnel ardéchois. La quasi-totalité des hameaux est raccordée aux réseaux d'eau potable. Toutefois, seul le hameau de Magerouan dispose d'un système d'assainissement collectif.

B.II URBANISME

B.II.1 La carte communale en vigueur

Le document d'urbanisme actuellement en vigueur est une carte communale, approuvée en 2011. Il ressort de cette carte communale l'application de la loi RNU sur la majorité du territoire, excepté sur le Vermel où un projet d'éco-hameau a été lancé.

Le souhait des élus est de maintenir l'accroissement démographique avec une politique de densification de l'habitat sur les principaux hameaux. Le hameau de Creysseilles fait notamment l'objet de plusieurs projets, dont une salle communale et un lotissement. Ce projet s'accompagne par la création d'une unité de traitement des eaux usées.

L'évolution démographique prévoit une poursuite de l'évolution démographique actuelle et avec **une croissance de l'ordre de 1,4% jusqu'en 2020 avec l'accueil d'environ 25 habitants supplémentaires.**

B.II.2 Possibilités d'extension de l'urbanisation au-delà de la carte communale

L'implantation rurale de la commune à proximité de la ville de Privas et le regain d'attractivité des zones rurales offrent de bons espoirs de développement sur la commune.

B.II.3 Evaluation de la population future à moyen et long terme.

En 2012, la population permanente est proche de 135 habitants.

A moyen terme, la population maximale envisagée et prévue par le cadre du futur PLU est de :

- Horizon 2020 : 150 habitants permanents environ.

A plus long terme, en conservant un taux de croissance de 1,4%, la population maximale retenue, est de :

- Horizon 2035 : 185 habitants permanents environ.

B.III ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les communes de la vallée de l'Ouvèze accueillent de nombreuses activités industrielles et professionnelles.

Un inventaire des établissements existants a été réalisé à partir de la consultation des bases de données existantes (base des installations classées, registre français des émissions polluantes, Données sur l'eau du bassin RMC (Agence de l'eau), etc.)

B.III.1 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses, une déclaration (D) en préfecture est nécessaire.
- La déclaration peut également faire l'objet de contrôles plus poussés (DC) par un organisme agréé par le ministère du développement durable
- Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation (A) avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque.

17 établissements sont recensés dans la base des installations classées. L'inventaire complet figure en annexe.

Les établissements pouvant être à l'origine de rejets qualitatifs ou quantitatifs importants et susceptibles d'avoir une incidence sur l'assainissement intercommunal sont :

Etablissement	Commune	Date d'autorisation	Régime	Activité(s) principale(s)
AUTO PIECES SARL	LE POUZIN	27/12/1985	A	Stockage, dépollution, broyage, ... de VHU
BRIDGESTONE FRANCE	LE POUZIN	13/07/1998	A	Matières plastiques, caoutchouc...(stockage de)
Drômoise de Céréales (ex IN VIVO)	LE POUZIN	09/02/1987	D	Polychlorobiphenyles, ...terphenyles
GEMFI	LE POUZIN	04/02/2002	A	Matières plastiques, Caoutchouc...(stockage de)
CONTIFIBRE SA	ST JULIEN EN ST ALBAN	15/10/1810	DC	Atelier de moulinage
MILLIKEN FRANCE S.A.	ST JULIEN EN ST ALBAN	23/09/1996	A	Chauffage (procédé de) fluide caloporteur organique combustible
		23/09/1996	A	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)
PAYEN Ets	ST JULIEN EN ST ALBAN	15/10/1810	A	Atelier de moulinage

PROUD SAS	ST JULIEN EN ST ALBAN	15/10/1810	D	Mise en œuvre de produits de préservation du bois et dérivés
		15/10/1810	A	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)
BOSTIK SA	PRIVAS	26/07/1993	A	Polymères (fabrication industrielle ou régénération)
CLEMENT FAUGIER	PRIVAS	15/10/1810	D	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale

NC : Non Classé, D : Déclaration, DC : Déclaration avec Contrôle, A : Autorisation

B.III.2 Suivi RSDE

La plupart de ces entreprises, de par leurs activités, sont concernées par l'action nationale de recherche et de réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE).

En effet, 18 secteurs d'activités industrielles, dont 14 secteurs relevant de la nomenclature ICPE, ont été mis en évidence lors de la première phase de cette action nationale, pour avoir rejeté des substances dangereuses, listées dans la directive n°2006/11/CE du 15/02/2006.

Pour les entreprises de ces 18 secteurs, la circulaire du 5/01/2009 fixe les modalités de la surveillance des substances dangereuses dans les rejets. Ainsi, les actions suivantes sont, ou vont être menées, pour atteindre en 2015 le bon état des masses d'eau :

- Surveillance initiale des rejets (2010-2013) afin de dégager une liste de substances pertinentes à autosurveiller ;
- Surveillance pérenne des rejets (dès 2011) vis-à-vis des substances mises en évidence lors de la campagne de mesures initiales ;
- Réalisation d'études technico-économiques afin de connaître l'origine des émissions et les moyens d'y remédier ;
- Mise en œuvre des actions de réduction des flux.

B.III.3 Etablissements redevables auprès de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse perçoit une redevance pollution de la part des établissements les plus polluants. Une liste d'éléments constitutifs de la pollution a été définie (MES, DCO, DBO5, NTK, P, [...]) et un taux par zone, exprimé en €/kg d'élément rejeté, permet de la calculer.

Pour définir cette pollution rejetée par éléments, la différence entre la pollution produite et la pollution évitée par le dispositif de dépollution du redevable et/ou du gestionnaire du réseau collectif ; est calculée. Un suivi régulier des rejets est donc mis en place pour ces établissements redevables.

Les établissements recensés et suivis par l'agence sont :

Nom_Commune	Nom_Site_industriel	Libellé_Activité_Principale
PRIVAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	TRAITEMENT DE SURFACE
ST JULIEN EN ST ALBAN	FABRIQUE FILS SOIE	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC
PRIVAS	FABRIQUE COLLES GELATINES ZI LE LAC	CHIMIE ORGANIQUE DE SYNTHÈSE (GROUPE 2)
PRIVAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	TRAITEMENT DE SURFACE
PRIVAS	FABRIQUE DE MARRONS GLACÉS	CONSERVERIES DE PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE
PRIVAS	HOPITAL DE PRIVAS	BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE
PRIVAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	TRAITEMENT DE SURFACE
PRIVAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	TRAITEMENT DE SURFACE
LE POUZIN	FABRIQUE MACHINE IMPRIMERIE	MÉCANIQUE GÉNÉRALE - CHAUDRONNERIE
ST JULIEN EN ST ALBAN	PROUD S.A.	TRANSFORMATION DU BOIS
PRIVAS	FABRIQUE COLLES GELATINES ZI LE LAC	CHIMIE ORGANIQUE DE SYNTHÈSE (GROUPE 2)
PRIVAS	HOPITAL DE PRIVAS	BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE
PRIVAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	TRAITEMENT DE SURFACE
PRIVAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	TRAITEMENT DE SURFACE
PRIVAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	TRAITEMENT DE SURFACE
ST JULIEN EN ST ALBAN	FABRIQUE FILS SOIE	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC
FLAVIAC	CENTRALE A BETON	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, BÂTIMENTS ET TRAVAUX PULICS

Le nom du site industriel ne figure pas clairement dans la base de données proposée par l'agence, ce nom étant globalement confondu avec l'activité.

Les données collectées auprès de l'agence de l'eau comprennent les déclarations de flux de pollution selon divers paramètres.

Ces données sont synthétisées dans le tableau suivant pour l'année 2007. Aucune donnée plus récente n'a pu être collectée.

Nom_Commune	Nom_Site_industriel	Qté_nette MES	Qté_nette MO	Qté_nette P	Qté_nette NR	Qté_nette MI	Qté_nette AOX	Quantité METOX	Qté_nette NO
FLAVIAC	FABRIQUE MATELAS	15	7,5	0,3	1,05	0	0	0	0
FLAVIAC	CENTRALE A BETON	17,17	0	0	0	0	0	0	0
PRIVAS	FABRIQUE DE MARRONS GLACÉS	22,97	191,24	0,29	1,74	0,59	0	0	0
PRIVAS	ABATTOIR VIANDE BOUCHERIE	2,42	60,86	0,28	12,12	0	0	0	0
PRIVAS	HOPITAL DE PRIVAS	21,32	31,98	1,06	0,63	0	0,06	0,55	0
PRIVAS	HOPITAL DE PRIVAS	21	14,7	0,84	3,15	0	0,08	0	0,07
PRIVAS	FABRIQUE COLLES GELATINES ZI LE LAC	0	0	0	0	0	0	0,65	0
PRIVAS	FABRIQUE COLLES GELATINES ZI LE LAC	3,9	1,95	0,07	0,27	0	0,07	0	0,01
PRIVAS	FABRIQUE MAT ELEC BAS TENSION ZI LE LAC	26	13	0,52	1,82	0	0	0	0
PRIVAS	LYCEE VINCENT D'INDY	4,81	9,62	0	0	0	0	0	0
PRIVAS	LYCEE VINCENT D'INDY	2,52	1,59	0,11	0,42	0	0	0	0
PRIVAS	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERA	3,12	6,24	0	0	0	0	0	0
PRIVAS	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERA	10,89	6,89	0,48	1,81	0,02	0	0,02	0
ST JULIEN EN ST ALBAN	FABRIQUE FILS SOIE	12,4	6,2	0,24	0,86	0	0,24	0	0
ST JULIEN EN ST ALBAN	FABRIQUE FILS SOIE	8,4	5,88	0,16	0,58	0	0	0	0
ST JULIEN EN ST ALBAN	FABRIQUE FILS SOIE	0	0	0	0	0	3,61	0	0
ST JULIEN EN ST ALBAN	PROUD S.A.	0	0	0	0	0,18	0,2	0	0,01
VEYRAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	0	0	0	0	0	0,18	0,67	0
VEYRAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	2	2	0	0,02	0,48	0	0	0
VEYRAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	12,6	8,76	0,16	0,58	0	0,02	1,17	0
VEYRAS	FABRIQUE APPAREIL PESAGE	7,5	3,75	0,15	0,52	0	0,15	0	0,03

B.III.4 Etablissements conventionnés

La mise en place d'arrêtés et conventions de déversement permet la maîtrise des rejets industriels. Dans la zone d'étude, 3 établissements disposent d'une convention de déversement :

- Clément Faugier (Privas)
- Abattoirs (Privas)
- ContiFibre (Saint Julien en Saint Alban)

B.III.5 Activités potentiellement polluantes sur le territoire communal

La commune de Creysseilles est accolée à celle de Privas, préfecture de l'Ardèche. Cependant, la commune attire peu entreprises et garde son caractère rural.

Dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement, un recensement des activités industrielles et économiques marquantes a été réalisé :

- Chèvrerie : 50 chèvres à terme

Au vu de la taille de la chèvrerie et de son assainissement de type non collectif, aucune visite n'est prévue dans le cadre de l'étude diagnostic.

B.III.6 Synthèse

L'analyse des données relatives à l'activité industrielle des communes de la Vallée de l'Ouvèze conduit aux conclusions suivantes :

- La majorité des installations est basée sur Privas, où des investigations ont été menées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2009-2010 ;

D'autres catégories peuvent également présenter un intérêt : établissements d'accueil (hôtel, prison), hôtels et/ou restaurants, garages, etc.

B.IV CONSOMMATION ET NOMBRE D'ABONNÉS AEP ET ASSAINISSEMENT

Remarque : La création du système d'assainissement de Magerouan a été réalisée en 2011-2012. A l'heure actuelle, la totalité des raccordements n'est pas finalisée. Ainsi, il n'existe aucune donnée sur ces abonnés assainissement lors des exercices précédents (2010 et 2011).

Le nombre d'abonnés AEP en 2011 est de 92, pour 24 abonnés raccordés au réseau d'assainissement (hameau de Magerouan-2012), soit un **taux de raccordement communal de 26 %**.

Le volume facturé aux abonnés assainissement est de 1 086 m³/an, soit un volume moyen de 3 m³/jour.

En prenant un taux de restitution de 70 %, (30 % étant consommés et non rejetés aux réseaux d'eaux usées), **le volume moyen attendu à l'exutoire des réseaux est d'environ 2 m³/j.**

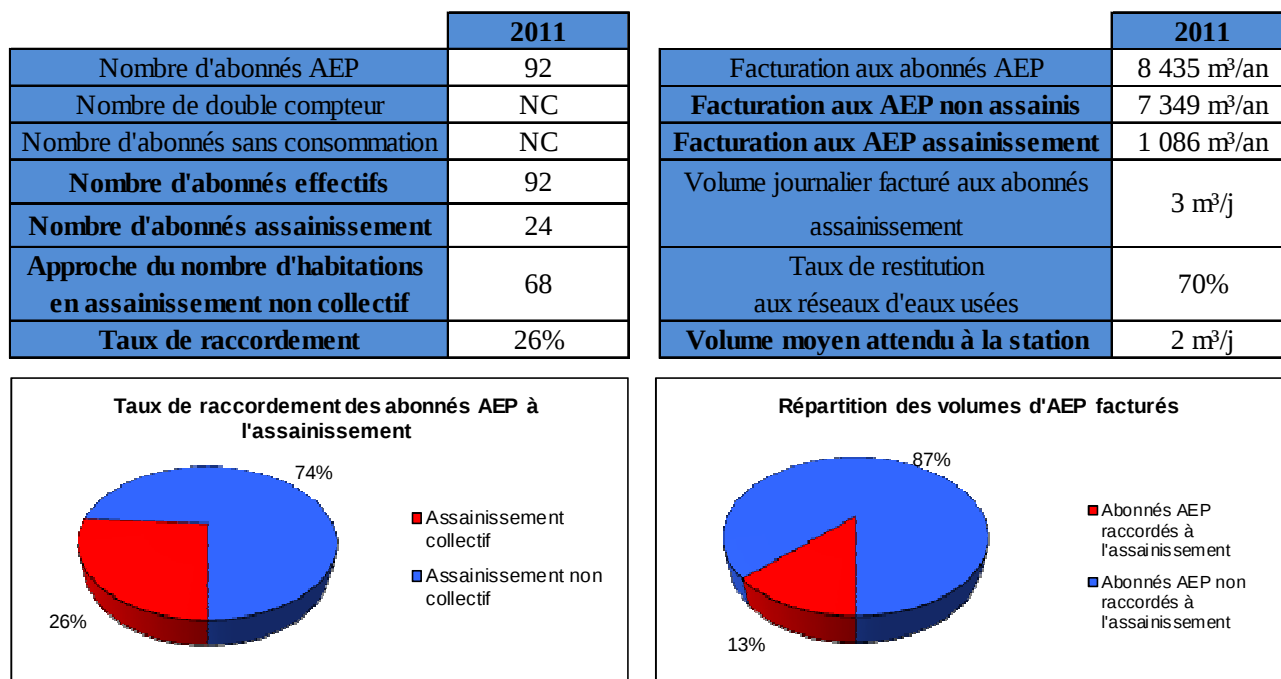


Tableau n°11 : Nombre d'abonnés et volume facturé en eau potable et en assainissement en 2011

	Nombre d'abonnés AEP raccordés à l'assainissement	Volume Assainissement annuel facturé
2011	24	1 086 m ³ /an
2010	22	805 m ³ /an

Tableau n°12 : Evolution du nombre d'abonnés et du volume facturé sur 2010-2011

La consommation d'eau potable a augmenté lors des deux dernières années. Cette augmentation est partiellement liée à l'accueil de 2 nouveaux abonnés sur le service.

☐ **Gros consommateurs**

Sur les 2 dernières années, aucun gros consommateur n'est recensé sur la commune : consommations annuelles de plus de 500 m³/an.

C. ÉTAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF — DONNEES QUANTITATIVES

L'état des lieux quantitatif de l'assainissement a été réalisé à partir du repérage des réseaux et des ouvrages particuliers.

C.I CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES

- *Plan A0 des réseaux d'assainissement eaux usées*
- *Fichier des regards de visite, postes de refoulement et ouvrages de délestage.*
- *Planche n°4 : Typologie des réseaux d'eaux usées.*

❑ **Préambule**

Sur la multitude de hameaux que compte la commune de Creysseilles, **seul Magerouan dispose d'un système d'assainissement collectif.**

Les réseaux de collecte des eaux usées et la station d'épuration de Magerouan ont été inaugurés début 2012. A l'heure actuelle, de nombreux raccordements sont encore en attente de réalisation par les propriétaires.

C.I.1 Description générale des réseaux

C.I.1.1 **Regards de visite**

Le plan de l'ensemble des réseaux a été élaboré à partir du repérage effectué de juin à septembre 2012, à l'aide des plans fournis par la mairie.

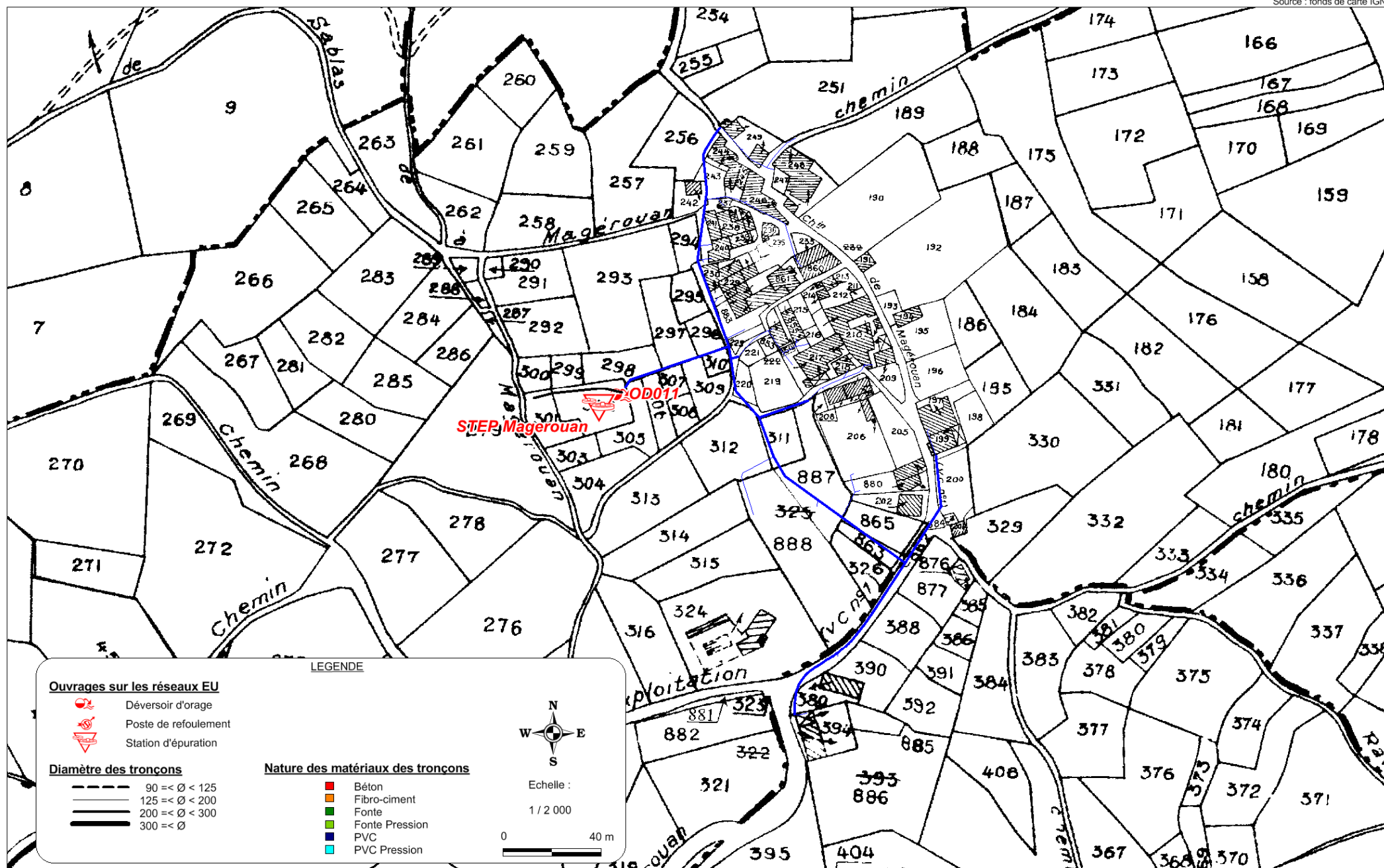
Ainsi, **27 regards** de visite ont pu être localisés et se divisent comme suit :

- 25 regards soulevés,
- 2 regards non visités en raison de leur inaccessibilité (inaccessibles,...).

Chaque regard de visite a fait l'objet d'une fiche descriptive avec plan de localisation.

Répartition matériaux / diamètres sur les réseaux EU

Source : fonds de carte IGN



C.I.1.2 Réseaux

Les réseaux d'assainissement des eaux usées de Creysseilles, **entièrement séparatif**, sont constitués d'un linéaire de **560 mètres de conduites**.

Les habitations raccordées aux réseaux d'eaux usées se situent à une altitude comprise entre 570 et 540 mètres NGF. La pente naturelle est orientée vers la vallée de l'Auzène.

La topographie naturelle est favorable à la mise en place d'un réseau **gravitaire**, qui représente ainsi **la totalité du linéaire de réseaux**.

Au final, **1 ouvrage de délestage** est recensé sur les réseaux de Magerouan :

- By-pass de la STEP ;

Une présentation plus complète est disponible plus loin dans ce chapitre. Une fiche individuelle est également fournie en annexe, rassemblant toutes les caractéristiques des ouvrages.

C.I.2 Décomposition des réseaux par nature et diamètre

Les matériaux et diamètres des canalisations d'eaux usées sont récapitulés dans le tableau suivant.

		Linéaire (m)	Proportion
PVC	Ø 160 mm	150	26,8%
	Ø 200 mm	410	73,2%
	Total	560	100%

Tableau n°13 : Répartition du linéaire des réseaux EU par diamètre et matériau

La totalité des réseaux est en PVC, dont une grosse majorité en PVC Ø200 mm.

La totalité des réseaux est récente (2011-2012) et à priori en bon état.

C.II CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES PARTICULIERS

C.II.1 Les postes de refoulement

Aucun poste de refoulement n'est recensé sur les réseaux de Magerouan.

C.II.2 Les ouvrages de délestage

☐ *Règlementation en vigueur*

La nomenclature annexée au décret d'application des articles L-214.1 et suivants du Code de l'environnement définit à la rubrique 2.1.2.0 la classification suivante : « les déversoirs d'orage destinés à collecter un flux polluant journalier :

- Supérieur à 600 kg de DBO₅ (> 10 000 EqH) sont soumis à une procédure d'autorisation ;
- Compris entre 12 et 600 kg de DBO₅ (200 à 10 000 EqH) sont soumis à une procédure de déclaration ».

L'arrêté ministériel du 22 juin 2007 précise également que : « les ouvrages destinés à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec :

- Supérieure à 600 kg de DBO₅ (> 10 000 EqH) nécessitent une mesure en continu du débit et une estimation de la charge polluante (MES et DCO) déversée par temps de pluie ;
- Comprise entre 120 et 600 kg de DBO₅ (2000 à 10 000 EqH) font l'objet d'une surveillance permettant d'estimer les périodes de déversement et les débits rejetés ».

☐ *Synthèse des ouvrages de délestages*

Bien que les réseaux de Creysseilles soient entièrement séparatifs, 1 ouvrage de délestage est recensé en amont de la station d'épuration.

Le tableau page suivant rassemble les principales caractéristiques de l'ouvrage.

	By-pass STEP Magerouan
Numéro	OD011
Commune	Creysseilles
Type d'ouvrage	By-pass de station d'épuration
Caractéristiques	PVC 200 Niveau Trop-plein : 0,30 m/TN Niveau File Eau EU : 0,57 m/TN
Charge totale actuelle collectée	50 EH
Exutoire	Ruisseau, puis l'Auzène
Régime réglementaire	/
Autosurveillance actuelle	/
Autosurveillance à installer	/
Remarques	RAS

Tableau n°14 : Description de l'ouvrage de délestage

C.II.3 La station d'épuration

Une station d'épuration récente est implantée au hameau de Magerouan.

La Maitrise d'Ouvrage de cette station d'épuration est assurée par le Syndicat Ouvèze Vive. Son exploitation est confiée à la société VEOLIA Eau.

La station d'épuration intercommunale étant placée sous la compétence du Syndicat Ouvèze Vive, la présente mission d'étude ne comporte qu'un volet très limité d'études sur cet ouvrage épuratoire récent et au fonctionnement globalement satisfaisant.

Une présentation sommaire de l'ouvrage et de son fonctionnement est faite ci-après.

La description de cette station est présentée dans le tableau suivant :

Type	Filtres plantés de roseaux (1 étage)
Dimensionnement	40 EH
Arrêté Préfectoral	-
Exploitation	Véolia
Mise en service	2012
Milieu récepteur	Infiltration
Traitement des boues	Valorisation en plateforme de compostage

Tableau n°15 : Description générale de la station d'épuration

L'arrêté du 22 juin 2007 précise les concentrations maximales de rejet et les rendements à respecter pour les stations d'épuration recevant une charge brute inférieure à 120 kg/j de DBO₅.

Paramètre	Concentration maximale	Rendement
DBO ₅	35 mg/l	60%
DCO		60%
MES		50%

Tableau n°16 : Niveau de rejet à respecter par la station d'épuration de Creysseilles



Illustration n° 3 : Vues aériennes de la station d'épuration de Creysseilles

D. ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DONNEES QUALITATIVES

L'état des lieux qualitatif des réseaux d'eaux usées a été réalisé à partir des investigations suivantes :

- repérage des réseaux
- mesures de débit et de pollution,
- mesures de débits ponctuels nocturnes,
- tests à la fumée,
- inspection caméra.

D.I DYSFONCTIONNEMENT LOCALISES AU NIVEAU DES REGARDS

➤ *Fichier des regards de visite*

Aucun défaut n'a été observé sur les regards de visite. Les réseaux d'assainissement ayant moins d'un an, le bon état des regards de visite témoigne de la bonne réalisation des travaux.